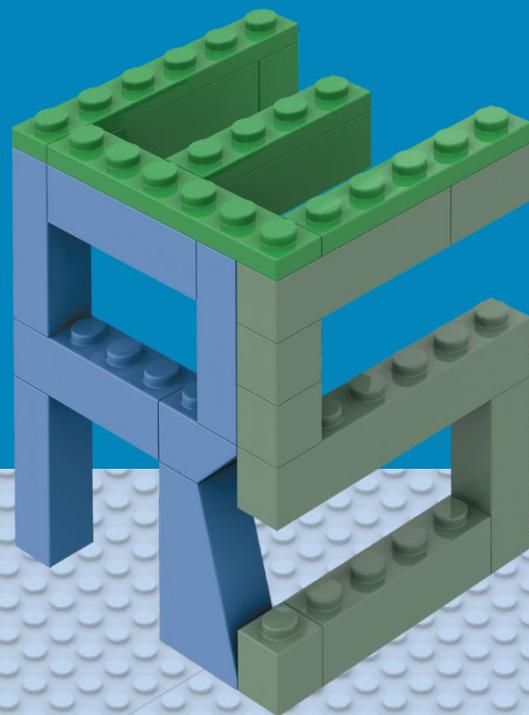


Penser RSE

Agir **RuSÉ**



RAPPORT D'ACTIVITÉ ESG-RSE

2023/2024



DEGOTTE
CRÉATEUR
D'ESPACES

n°

degotte.com/RuSE

SOMMAIRE

1.	Feuille de route.....	3
1.1.	Ligne du temps.....	4
2.	Documents préparatoires à la création d'un futur département.....	5
2.1.	Matrice de double matérialité.....	6
2.2.	Charte.....	8
2.3.	ICP-KPI spécifiques.....	10
3.	La labellisation Entreprise Responsable.....	12
4.	Conclusion et Plan d'Actions.....	13
5.	Conseils de lecture et abréviations.....	14

1

FEUILLE DE ROUTE

D'années en années, Degotte S.A. a pris conscience de sa propre responsabilité sociétale d'entreprise. Elle s'impose aujourd'hui comme une évidence incontournable vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Face à la complexité de cette tâche et à la perception de la nécessité de développer une nouvelle connaissance au sein de l'entreprise, il nous a semblé qu'une bonne façon de créer de la structure et un fil conducteur serait de mettre en place une démarche de certification et/ou de labellisation. Nous l'avons trouvée avec la labellisation Entreprise Responsable de L'INDR.

Ce deuxième rapport d'activité RSE reflète avant tout une phase de structuration, puis de stabilisation et de maturation. Il s'agit de créer les conditions d'une culture réflexive et discursive axée RSE dans tous les compartiments de l'entreprise.

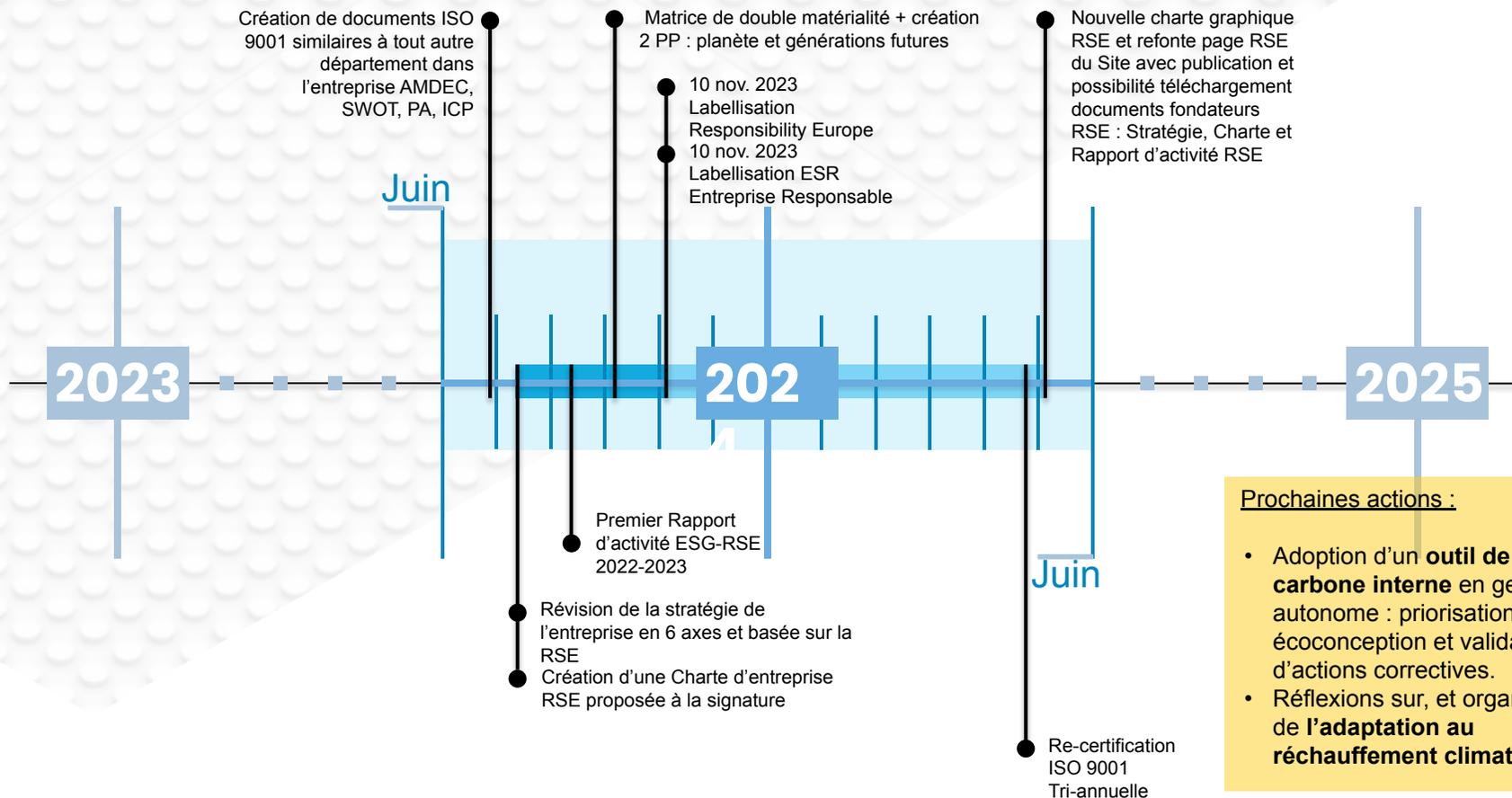
La période prise en compte dans ce rapport correspond à notre année comptable qui s'échelonne de juin 2023 à juin 2024.

On peut remarquer que la ligne du temps décrite au point suivant mentionne la présence d'un élément de re-certification ISO 9001. Cela pourrait sembler anecdotique voire hors de propos mais dans les faits, nous pensons que l'amélioration de la qualité dans l'entreprise inclus et concerne directement la RSE et plus largement la durabilité, à la fois de l'entreprise et de son produit constructif, ainsi que l'adaptation au réchauffement climatique.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé une fonction qui regroupe Amélioration Qualité, Economie Circulaire, et Responsabilité Sociétale des Entreprises.

1.1

LIGNE DU TEMPS



Prochaines actions :

- Adoption d'un **outil de bilan carbone interne** en gestion autonome : priorisation en écoconception et validation d'actions correctives.
- Réflexions sur, et organisation de **l'adaptation au réchauffement climatique.**

2

UN FUTUR DÉPARTEMENT RSE

Après avoir créé la fonction de coordinateur RSE et compte tenu de l'importance prise par cette dimension dans la stratégie de l'entreprise, une prochaine étape importante consisterait, sans doute, en la création d'un département RSE à part entière ou éventuellement inclus dans un département Amélioration Qualité.

C'est dans cet objectif qu'un certain nombre de documents ont été rédigés en parallèle avec ceux requis par département dans la démarche de certification ISO 9001. Il s'agit d'éléments tels qu'une analyse de contexte AMDEC/RSE, une analyse de risques SWOT/RSE, un Plan d'Actions RSE ainsi que des Indices Clé de Performance.

En parallèle, l'idée de mieux structurer cette volonté de progresser en matière de responsabilité sociétale par une démarche de labellisation à engendrer également la rédaction d'un certain nombre d'autres documents plus spécifiques. On parle d'une matrice de double matérialité et une charte fondatrice. Ces documents sont accessibles et transmissibles à l'ensemble des parties prenantes.

Tous ne justifient pas un développement particulier dans le cadre de ce rapport, nous allons nous attarder sur 3 documents en particulier :

- La matrice de double matérialité.
- La Charte.
- Les ICP spécifiques à un département RSE.

2.1

DOUBLE MATÉRIALITÉ 1/2

Sans grande surprise la notion de **materiality** provient du monde financier, c'est également le monde financier qui réclame aujourd'hui du reporting non-financier (CSRD et CSDDD) car on lui demande des comptes quant à sa capacité de déterminer à *qui* ou *pourquoi* accorder un accès au financement à des organismes qui ne respecteraient pas les objectifs de décarbonation des activités humaines, principalement économiques, comme le prévoit notamment l'Europe pour 2050.

Materiality, signifie: qu'est-ce qui est « matériel » pour l'entreprise ? Qu'est-ce qui est important ? Qu'est-ce qui a du poids ! Quelles sont les thématiques environnementales et durables importantes pour l'entreprise et en accord bien entendu avec sa stratégie ?

Le « **double** » questionne, en réciprocity, de savoir si ces thématiques (sélectionnées par l'entreprise) sont également bien *matérielles* pour chacune des parties prenantes ?

En résumé, la matérialité ce sont les besoins et les attentes des parties prenantes envers l'entreprise par rapport à des thématiques précises et la double matérialité ce sont les besoins et les attentes de l'entreprise envers les parties prenantes par rapport aux mêmes thématiques.

La matrice de double matérialité est la colonne vertébrale du fameux CSRD/CSDDD. (Fig. 1&2)

Idéalement ce travail doit se faire sur base de questionnaires aux parties prenantes et non par simples projections qui risquent de se résumer à des préjugés qui peuvent s'avérer non fondés. Cette partie assez chronophage et complexe doit encore être réalisée.

2.1 DOUBLE MATÉRIALITÉ 2/2

Corporate

Sustainability

Reporting

Directive

Fig. 2 : Matrice de double matérialité

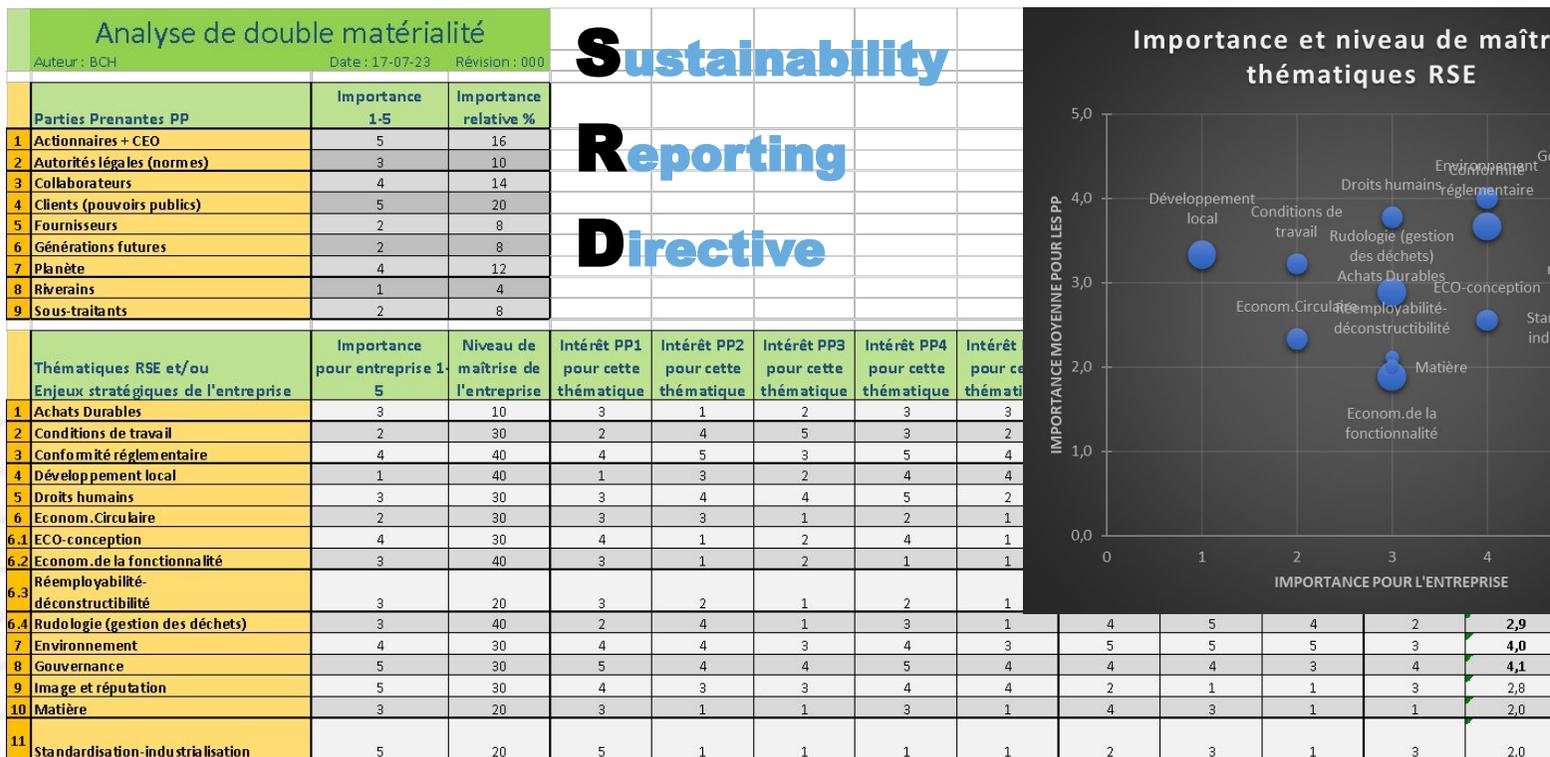
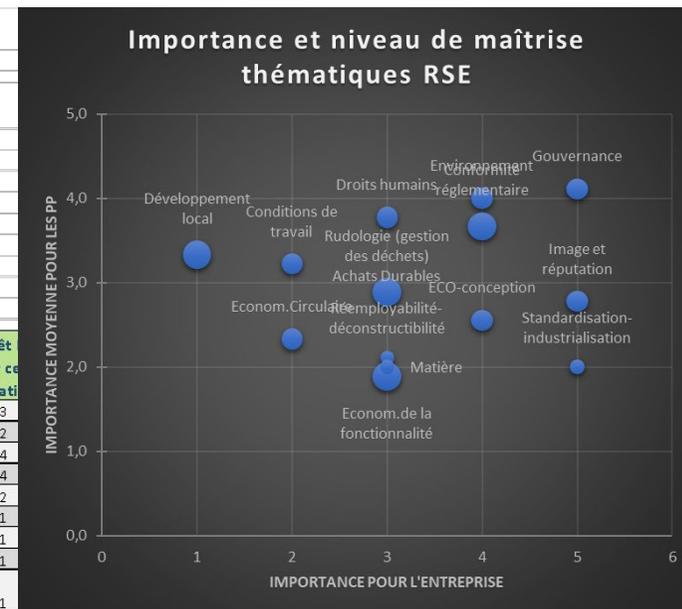


Fig. 1 : Tableau de pondération des PP entre elles (haut) des thématiques (bas)



2.2 CHARTRE 1/2

La **charte** est un document central car elle signifie que l'on ne pourra pas se satisfaire de simples déclarations et que la **Responsabilité** dont on parle exige des **engagements fermes**. Elle se situe en amont de ce rapport d'activité qui lui a pour vocation de rendre compte de ce qui a effectivement été fait durant l'année écoulée.

Ce document concerne l'ensemble des Parties Prenantes avec des impacts significatifs mais variables bien entendu. Par exemple cette charte est le préalable d'une future politique d'Achats Durables et elle constitue un outil fiable de sélection de nos fournisseurs et sous-traitants privilégiés et avec lesquels nous souhaitons pérenniser nos relations dans un climat de confiance.

En introduction le document rappelle le prérequis du respect des principes du DNSH dans ses activités et projets. **Do Not Significant Harm** signifie littéralement : « Ne pas nuire de manière significative », tenant compte de l'ensemble du cycle de vie. Il s'agit de déclarer sur l'honneur de ne pas causer directement ou indirectement de préjudice important aux six objectifs environnementaux suivants :

1. Atténuation du changement climatique.
2. Adaptation au changement climatique.
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.
4. Economie circulaire.
5. Prévention et réduction de la pollution.
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les engagements évoqués se situent au niveau des 3 piliers du Développement Durable + la Gouvernance.

2.2 CHARTE 2/2

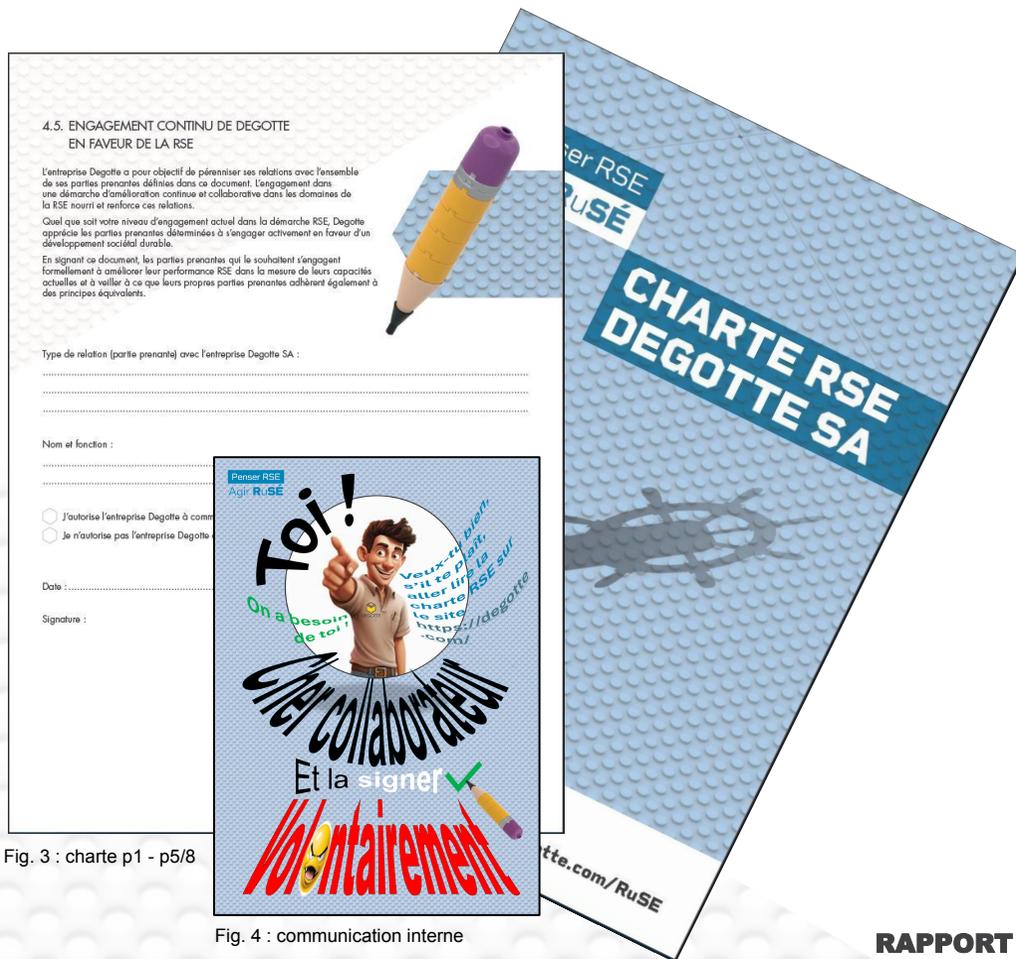


Fig. 3 : charte p1 - p5/8

Fig. 4 : communication interne

La charte est un document rendu public, **non contraignant** mais volontaire et téléchargeable sur notre site internet <https://degotte.com/rse/>.

Cette démarche revêt également un objectif de **recherche d'adhésion** en proposant à toute partie prenante qui adhère et soutient notre démarche RSE de la signer physiquement ou électroniquement. (Fig. 3)

Je vous invite donc, cher lecteur, comme d'ailleurs chacun de nos collaborateurs dans une campagne de communication interne un peu humoristique, de la signer « *volontairement* ». (Fig. 4)

Et comme précisé dans le document : « Ceci quel que soit votre niveau d'engagement actuel dans votre démarche RSE... » !

2.3 ICP/KPI SPÉCIFIQUES 1/2

Les démarches RSE sont, toujours actuellement, des démarches volontaires et donc non-contraignantes, ou en tous cas, pas plus que l'on accepte qu'elles ne le soient.

Toutefois, comme pour tout département d'une entreprise, un pilotage effectif, proactif et réactif des activités nécessite le recours à des Indices Clé de Performance pertinents afin de vérifier notamment que les actions correctives envisagées ont bien les effets escomptés, ou plus simplement, afin de vérifier l'atteinte des objectifs définis dans la stratégie de l'entreprise et du département concerné en particulier.

Nous sommes encore au début de cette réflexion car comme on le sait, les ICP nécessitent du traitement de données. Cela suppose un flux de données or l'entreprise est actuellement en pleine implémentation d'un ERP avec tous les ajustements que l'on connaît dans ce genre de situation. La réflexion sur les ICP RSE toujours en cours se focalise actuellement sur des objectifs de type :

- Evolution des ressources attribuées à la RSE (humaines, IT, budgétaires, participations, nombre actions introduites au PA, ...).
- Nombre de signature et taux de réponses positives à la charte.
- Ratio volume de déchets par unité produite et par flux à obligation de tri. (Idem émissions éq CO₂ Fig. 5)
- Ratio volume matières commandées par projet, volume matière effectif par unité produite posée sur site. (Idem émissions éq CO₂ Fig. 5)
- Découplage.
- Part des achats responsables (labellisés, certifiés, biosourcés, recyclés, ...).
- Part de réemploi et de préparation au réemploi.
- ...

2.3 ICP/KPI SPÉCIFIQUES 2/2

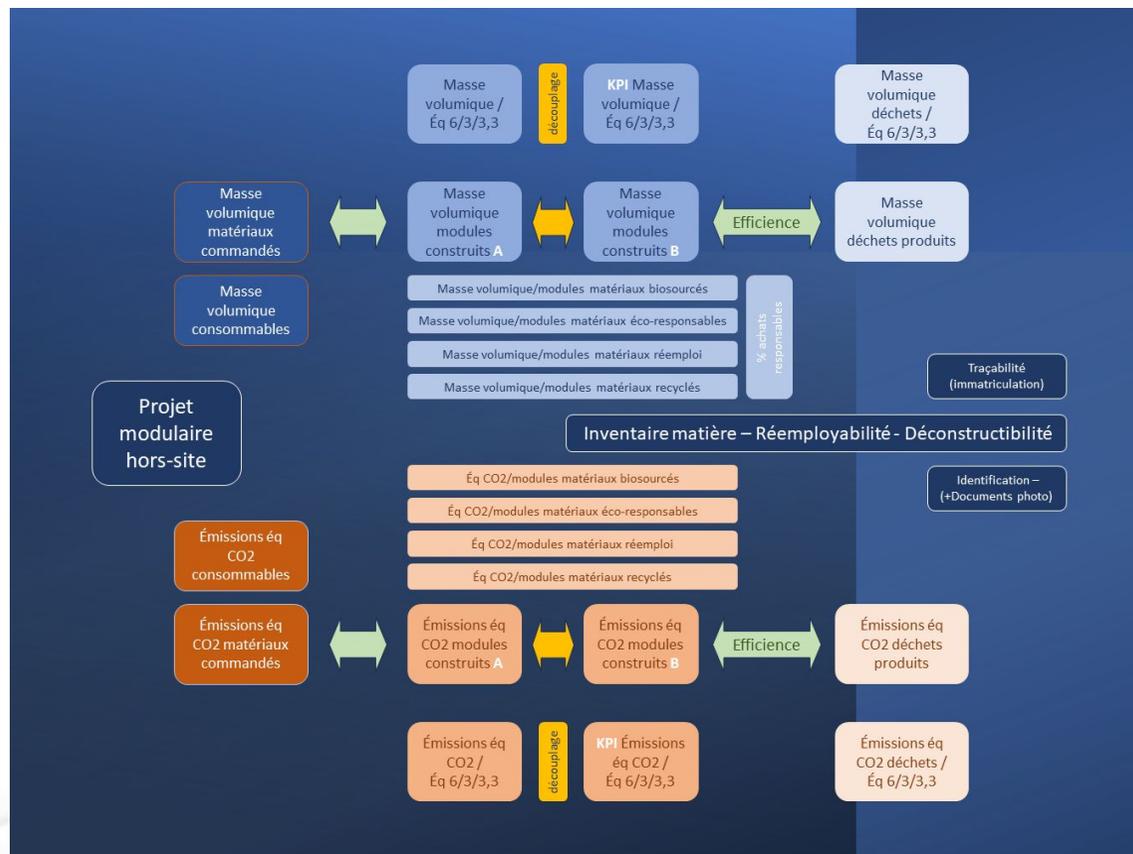


Fig. 5 : Principes ICP RSE basés sur les masses volumiques flux matières et les émissions éq CO₂

3

La labellisation

Toute démarche de labellisation ou de certification a pour premier bienfait de devoir structurer sa pensée et ses objectifs mais également d'engager tout un travail conceptuel et de rédaction de document requis par le dit label.

Il n'y a pas pléthore de labels ou certifications RSE reconnus (B-Corp, ISO 26000, AFNOR, GRI pour les plus connus).

Nous avons opté pour le label ESR Entreprise Responsable de l'INDR pour 3 raisons principales :

1. Un organisme officiel (INDR) prend en charge l'accompagnement et les audits de vérifications des objectifs de labellisation de façon claire et structurée.
2. L'INDR est un organisme luxembourgeois ce qui correspond à un de nos plus important marché en développement en ce moment.
3. Il n'y avait, au moment de notre choix et à notre connaissance, ni l'un ni l'autre en Belgique

L'INDR permet une autoévaluation initiale structurée en 4 chapitres : Stratégie RSE, Gouvernance, Social et Environnement.

Une fois obtenu le label donne accès au label Responsibility Europe basé sur l'ISO 26000 et soutenu par l'AFNOR (France), l'INDR (GD Luxembourg) et Coparc (Suisse).

4

CONCLUSION ET PLAN D'ACTION 1/2

Degotte a participé les 08 et 09 février de cette année au Climate Change Europe 2024 Wallonia Summit dont la thématique était **l'Adaptation au réchauffement climatique**. Ce point est très interpellant car si on ne doit pas abandonner les mesures d'atténuation du réchauffement climatique il est devenu évident pour tout le monde (Europe), scientifiques compris (GIEC), que la nécessité d'adaptation aux effets du réchauffement climatique sera plus prégnante encore que l'atténuation.

Les fameux 1,5°C (2050) dont nous avons tous entendu parler sont largement dépassés et selon l'ADEME en Europe industrialisée les 2°C seront atteints en 2030 (demain) et en 2100 ce seront les 4°C qui impacteront fortement la qualité de vie sur terre et dans nos régions également.

Cette deuxième année de reporting non financier et la plus-value apportée par la labellisation nous confortent dans la pertinence de nos choix stratégique RSE.

Il y a de plus en plus de colloques, de conférences et d'articles sur le sujet et bien entendu le secteur de la construction déjà fortement concerné par les évolutions normatives contraignantes sera à la fois impacté et à la fois un acteur important de l'adaptation au réchauffement climatique et donc de la résilience de nos sociétés.

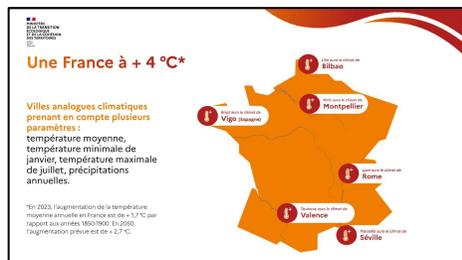


Fig. 6 : Source Ministère français de la transition écologique et de la cohésion des territoires : « La France s'adapte : vivre à +4°C » (slide 6&9)

4

CONCLUSION ET PLAN D'ACTION 2/2

Par ailleurs, dans son magazine de janv-fév Buildwise nous apporte quelques pistes de réflexions intéressantes :

- Gestion rationnelle de l'eau y compris un meilleur usage des eaux pluviales.
- Impact du réchauffement climatique sur les fondations et la gestion des eaux d'infiltration.
- Gestion de la surchauffe (t° d'été, effet albédo, toitures vertes, ...).
- Gestion des impacts sur les conditions de travail sur chantier.

Dans ce contexte nous souhaitons également évaluer l'adoption, dans la prochaine période, d'un outil bilan carbone ciblé organisation.

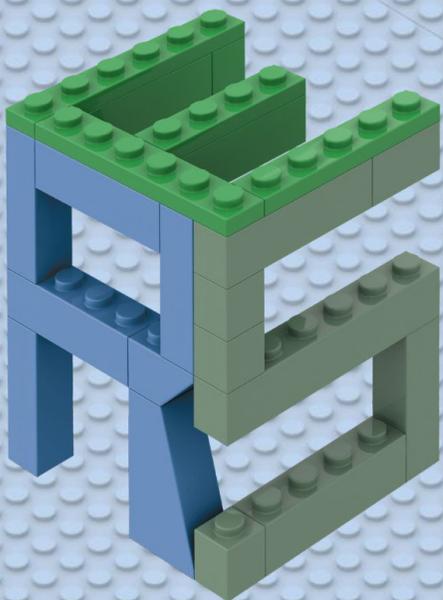
L'objectif est l'autonomie de calcul des émissions éq CO₂ afin de permettre la capacité de contrôle de la validité des actions correctives envisagées et la priorisation des actions.

Enfin, nous avons priorisé dans le dernier rapport la mise en place d'une veille informationnelle, elle n'a toujours pas été rencontrée mais elle reste également d'actualité pour des thématiques en constantes évolutions.

5

CONSEILS DE LECTURE ET ABRÉVIATIONS

Acronyme	Traduction
AMDEC	Analyse des Méthodes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité
AQ	Amélioration Qualité
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
CSDDD	Corporate Sustainability Due Diligence Directive Devoir de diligence
DD	Développement Durable
DNSH	Do Not Significant Harm
éq CO ₂	unité de mesure GES : équivalent CO ₂
EC	Economie Circulaire
ERP	Entreprise Resource Planning
ESG	Environnemental – Social – Gouvernance
ESR	Entreprise Socialement Responsable
INDR	Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises
ISO	International Organization for Standardization
PP	Partie Prenantes
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SWOT	Strengths Weaknesses Opportunities Threats FFOM Forces Faiblesse Opportunités Menaces



Belgique

Degotte sa
Rue de Hermée 246
4040 Herstal
+32 4 240 05 25
sales@degotte.com

degotte.com

Luxembourg

Degotte sarl
439. ZAE Wolser F
L-3290 Bettembourg
+352 26 59 56 951
sales@degotte.com